

BUREAU

Séance du 1 février 2021

Délibération BU_20210201_007

**Convention de partenariat entre le Collège Denis Diderot Issoudun et le SDIS36 -
Opération Cadets de la Sécurité Civile**

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2020 portant
délégation au bureau ;

Vu la circulaire n°2016-017 du 8 décembre 2016 (BOEN n°9 du 3 mars 2016) ;

Vu la convention cadre de partenariat entre le ministère de l'intérieur et le
ministère de l'éducation nationale du 18 juin 2015 ;

DECIDE :

Article unique. La convention de partenariat, ci-annexée, entre le collège Diderot
d'Issoudun et le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre mettant en place
l'opération les cadets de la sécurité civile afin de sensibiliser à la prévention des risques et aux
missions de secours, est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

Serge DESCOUT